

Sous-commission paritaire des sociétés de logements sociaux agréées de Wallonie

Cahier de revendications 2021-2022

1. Champ d'application

Pour tous les travailleurs (y compris les cadres et le personnel de direction)

2. Pouvoir d'achat

- Maximalisation de la marge salariale de 0,4 % sur les salaires effectifs et barémiques d'entreprise
- Adaptation en conséquence du salaire minimum garanti sectoriel
- Octroi de la prime unique Corona de 500 €

3. Mobilité

Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail (et retour)

4. RCC

Exécution sectorielle des différentes possibilités référencées par le CNT

5. Crédit-temps

Exécution sectorielle rapide des différentes possibilités référencées par le CNT

6. Paiement d'un jour de congé pour raisons familiales impérieuses

7. Formation

En respect dû trajectoire de formation imposé par la loi « Peeters », octroi progressif de 5 jours par an et par travailleurs

Mise en place des conditions pour l'utilisation du congé-éducation dans le secteur vu la régionalisation de la matière

8. Classification de fonction

Mise en place d'un groupe de travail pour l'examen d'une classification de fonctions sectorielle à réaliser avant le 31 décembre 2022

9. Instauration d'une prime syndicale

10. Maintien des conditions de travail et de rémunération plus avantageuses dans les entreprises.

POUR LE FRONT COMMUN SYNDICAL

MARC RENARD
CSC Services publics

AURÉLIE CARETTE
CGSLB

JEAN-PIERRE BONINSEGNA
SETCA-FGTB